



COMMUNE MUNICIPALE DE LA NEUVEVILLE

PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 10 février 2019 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATION FEDERALE

1. **Acceptez-vous l'initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) » ?**

VOTATION CANTONALE

1. **Acceptez-vous la modification de la loi cantonale sur l'énergie ?**
2. **Acceptez-vous la loi sur la police ?**

Le scrutin sera ouvert :

dimanche 10 février 2019 de 10 h. à 12 h, dans les locaux de l'Administration communale,

place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera aussi ouvert le dimanche 10 février 2019 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.